

Opération ALTER EGAUX - Organisation de la 1^{ère} édition - Convention avec les différents partenaires

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon, en lien avec de nombreux partenaires, notamment la CTB, s'est engagée depuis de nombreuses années dans des opérations de prévention et d'animation en direction de la jeunesse (Ruée vers l'Or, Raid-Quart, Cinémagin').

Pour 2004, ce réseau partenarial renforcé par les collèges et leurs comités d'éducation à la santé et la citoyenneté a élaboré un nouveau projet intitulé **ALTER EGAUX : le défi solidaire**.

Cette action socio-éducative poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser les liens, les échanges et la coproduction de projets entre adolescents et acteurs institutionnels,
- Valoriser les savoir-faire, les valeurs, la générosité et les potentiels citoyens des jeunes,
- Créer les conditions de l'apprentissage des règles et développer l'esprit d'équipe,
- Pérenniser et développer un travail en réseau avec les acteurs publics et privés.

Initiée depuis novembre 2003, cette 1^{ère} édition d'ALTER EGAUX se déroulera le samedi 12 juin 2004 à la Gare d'Eau.

Elle mobilise de nombreux acteurs de secteurs très variés.

Ainsi 9 équipes se sont constituées à partir des réseaux de l'éducation (collèges publics et privés) et de l'animation (Maison de Quartier, MJC, Maison des Sports et de l'Insertion, Scouts de France). Chacune de ces équipes, fédérée autour de projets de solidarité variés qui vont de l'apport de matériel pédagogique ou ludique pour des écoles du Burkina-Faso à l'intégration de personnes handicapées en passant par la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou à des actions de protection de l'environnement, a reçu le soutien de partenaires inscrits dans le réseau solidaire (CCAS, RECIDDEV, Mutuelle Bisontine...).

Les 9 équipes constituées de 15 adolescents et 5 adultes vont défendre leurs couleurs le 12 juin prochain en participant à des épreuves sportives et culturelles. Cette opération pilotée par la direction de la Politique de la Ville et de l'Animation assistée des directions des Sports, de l'Action Culturelle et de la Communication va bénéficier du soutien logistique de nombreux agents municipaux et partenaires extérieurs à la Ville.

Avec un budget prévisionnel de 39 905 € cette action a été inscrite à la programmation du Contrat de Ville 2004. Les financements envisagés proviennent de l'État et sa direction Jeunesse et Sport : 4 000 €, de la CAF : 13 820 €, de la Ville 10 425 € inscrits au BP 2004 secteur Animation Jeunesse.

Le Conseil Général a également été sollicité à hauteur de 6 660 €.

Par ailleurs, ALTER EGAUX s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou institutions bisontines qui ont choisi au-delà du parrainage d'une équipe de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant entre autres leur personnel. Le concours financier de ces partenaires est estimé à 5 000 €.

La Maison de Quartier de Planoise présentera une équipe parrainée par la Mutuelle Bisontine.

Une convention sera établie avec celle-ci afin de contractualiser son engagement en apportant une aide financière de 500 €. Un titre de recettes sera émis.

Dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre d'acteurs de pouvoir formaliser leur engagement dans ce projet à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité. Il s'agit entre autres de contractualiser avec :

- l'Association Départementale de Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge de l'assistance médicale et sanitaire du 12 juin 2004,

- le Comité Régional de Canoë-Kayak pour l'organisation de l'épreuve sur l'eau,

- la Régie des Quartiers en lien avec l'espace solidaire CCAS de Planoise et RECIDDEV pour leur contribution à la prestation restauration des équipes,

- l'Union des Commerçants pour la mise à disposition gracieuse de 20 chalets,

- le Conseil Général pour la mise à disposition gracieuse du site.

Enfin, au terme de la journée du 12 juin, les équipes seront classées par un jury constitué de personnalités du monde sportif, culturel, de la communication et d'un élu municipal.

Selon leurs résultats elles obtiendront toutes une bonification financière leur permettant de valoriser leur action de solidarité.

Les dispositions précises quant à la composition du jury et l'attribution des bourses feront l'objet d'un arrêté de M. le Maire.

La bourse finale s'établira selon la grille suivante :

1 ^{er} : 700 €	6 ^{ème} : 450 €
2 ^{ème} : 650 €	7 ^{ème} : 400 €
3 ^{ème} : 600 €	8 ^{ème} : 350 €
4 ^{ème} : 550 €	9 ^{ème} : 300 €
5 ^{ème} : 500 €	

soit un total de 4 500 €
et fera l'objet d'une convention spécifique avec chacun des porteurs de projet.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ce projet et à autoriser M. le Maire à :

- signer les conventions à intervenir entre la Ville et les structures prestataires de services et les différents porteurs de projet engagés dans le cadre de cette 1^{ère} édition d'ALTER EGAUX

- verser aux équipes la bonification suivant leur classement. La somme s'élève à 4 500 €. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011.422.6714. 47041 abondé par un transfert de crédits du même montant du chapitre 011.422.6042.47041

- inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications en recettes et en dépenses :

. 4 000 € de l'État en recettes chapitre 74.422.74718.47040, en dépenses au chapitre 011.422.6042.47041

. 13 820 € de la CAF en recettes chapitre 74.422.7478.47041 et en dépenses chapitre 011.422.6042.47041

. 6 660 € du Conseil Général en recettes chapitre 74.422.7473.47041 et en dépenses chapitre 011.422.6042.47041

- inscrire les 500 € de la Mutuelle Bisontine en recettes au chapitre 74.422.7478.47034 et à les réaffecter en dépenses au chapitre 011.422.6042.47034

ou pour les montants inscrits sur les notifications s'ils sont différents de ceux cités.

Equipe de	Quartier	Projet solidaire	Porteur du projet solidaire	Partenaire financier
Collège Proudhon	Orchamps-Palente	Réalisation d'un cadran et d'un four solaire pour un village du Burkina Faso	Jocelyne CIANTIA Professeur - 03.81.80.07.22	Habitat 25 - M. DROUOT 03.81.61.88.88
Collège Stendhal	Montracon/Fontaine Ecu	Création d'un club solidaire au collège et d'une coopérative de fournitures scolaires au Burkina Faso	Didier COLIN Principal - 03.81.48.24.24	Crédit Mutuel de Montracon M. FIGARD - 03.81.50.11.76
LEP Saint-Joseph	Tous quartiers	A partir de matériaux de récupération, réalisation de jeux et de pièces de vélo pour une école du Maroc	Michel VUILLERMOZ CPE - 03.81.47.27.52	EBN - Mme GAULARD 03.81.82.19.33
Collège Entre deux Velles	Saône	Contribution à la participation d'élèves handicapés de l'IES de Besançon au championnat de France de sports adaptés	Laurence GARNACHE Agent administratif 03.81.55.72.22	EDF-GDF - M. RUELE 03.81.83.84.91
Collège Camus	Saint-Claude	Création d'un club de protection de l'environnement avec une première action visant à faire du collège un lieu de collecte ouvert et reconnu de matériel recyclable (construction et installation de collecteurs)	Bernard LAMBERT Principal Adjoint 03.81.50.51.24	La Poste - Mme CHASSARD 03.81.65.55.02
Maison des Sports et de l'Insertion	Planoise	Organisation d'une journée d'animation à l'extérieur de la Ville pour les familles du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	Fouad CHELA Directeur - 03.81.52.40.72	Profession Sport 25 M. FAIVRE 03.81.88.35.35
Scouts de France	Planoise/Centre-Ville	Remise en état du parcours santé destiné aux malvoyants sur Bregille	Sylvain DONIER Responsable - 06.81.42.43.41	SAIEMB - Mme PORASZKA 03.81.41.41.00
MJC Besançon/Clairs-Soleils	Clairs-Soleils	Echange avec un pays d'Afrique à partir d'un réseau de grands frères et grandes soeurs initiés sur Clairs-Soleils	Mathieu NOBLET - Directeur 03.81.50.69.93	OPMHLIM - M. BERNARD 03.81.41.42.43
Maison de quartier de Planoise	Planoise	Mise en place d'actions de convivialité (repas, visites, jeux...) entre personnes âgées et jeunes pour favoriser l'échange et la rencontre entre générations	Marc KNAPP Animateur Jeunesse 03.81.87.81.20	Mutuelle Bisontine Mme Christelle GAUTHIER 03.81.65.82.65

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.